

À la une

Usage erroné de la notion de « conflit de loyauté » et mise en danger des enfants exposés aux violences coercitives

étude par Hélène ROMANO

Fréquemment utilisé lors des séparations parentales, l'usage du terme « conflit de loyauté », quand il est inapproprié, peut mettre en danger l'enfant, en particulier dans des situations de violences coercitives exercées par l'un de ses parents.



© Bounpaseuth_AdobeStock_Générée à l'aide de l'IA

Actualité

Sécurité : début du parcours parlementaire pour le projet de loi « RIPOST »

focus

Consensus parental : magistrats et avocats lillois développent une nouvelle forme d'amiable

focus

Technique

La durée des enquêtes préliminaires

étude par Paul MALLET et Jean-Baptiste THIERRY

Jurisprudence

Variations autour du préjudice dans les contentieux de surveillance : les enseignements de l'affaire « Yves Rocher »

note par Pauline ABADIE sous TJ Paris, 12 mars 2026

Gazette Spécialisée DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Guillaume VALDELIÈVRE

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

• Antonin PITRAS

Maître de conférences à l'université du Maine, avocat au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Julie CLAVEL-THORAVAL, Étienne GASTEBLED, Antoine GOUËZEL, Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Anne-Gaëlle LE MERLUS, Marc MIGNOT, Sophie MOREIL et Olivier SALATI



Vendredi 19 juin 2026

Maison du barreau de Paris
2 rue de Harlay 75 001 Paris



LES ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,
Jacques BOULARD,
et Muriel CADIOU

PROGRAMME DES 9^{ES} ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE

Les ateliers se dérouleront en phygital : en présentiel dans la limite des places disponibles et en webinaire.

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée, directrice du département de l'École de droit de Sciences Po Paris, directrice de la spécialité Contentieux économique et arbitrage, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature ;
- Jacques BOULARD, premier président de la cour d'appel de Paris ;
- Olivier SAUMON, président de l'association Droit & Procédure.

9H15 : PANORAMA DE JURISPRUDENCE DE PROCÉDURE CIVILE

- Agnès MARTINEL, présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation.

10H30 : DISCUSSION

11H00 : PAUSE

11H15 : OFFICE DU JUGE RATIONALISÉ : LE TRAITEMENT DES LITIGES EN SÉRIE

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée, directrice du département de l'École de droit de Sciences Po Paris, directrice de la spécialité Contentieux économique et arbitrage, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature ;
- Daniel BARLOW, président de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris ;
- Thibaud d'ALÈS, avocat associé, Clifford Chance, membre du conseil d'administration de l'association Droit & Procédure.

12H30 : DISCUSSION

12H45 : DÉJEUNER LIBRE

14H15 : OFFICE DU JUGE RECENTRÉ : LE REcul DE L'OFFICE JURIDICTIONNEL ?

- Liza VEYRE, professeure à l'université de Paris 8 Vincennes-Saint Denis ;
- Anne-Gaël BLANC, première vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry ;
- Marguerite AYNÈS, avocate associée, Grandjean Avocats, membre du conseil d'administration de l'association Droit & Procédure.

15H15 : DISCUSSION

15H45 : DEVOIR PARTAGÉ DU JUGE ET DES AVOCATS : AMÉLIORER LES ÉCRITURES

- Maxime BARBA, professeur à l'université de Grenoble ;
- Sophie GUENIER-LEFEVRE, première présidente de chambre à la cour d'appel de Paris ;
- Élodie GUENNEC, conseillère à la cour d'appel de Paris ;
- Stéphane LATASTE, avocat associé, PBA Legal, président du conseil scientifique de l'association Droit & Procédure.

17H15 : DISCUSSION

17H30 : PROPOS CONCLUSIFS : QUELQUES MOTS DES RÉFORMES EN COURS ET À VENIR

- Valérie DELNAUD, directrice des Affaires civiles et du Sceau.

PUBLICS CONCERNÉS

Tous professionnels du droit et étudiants
Niveau d'enseignement : 2 (intermédiaire)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles en procédure civile ;
- Maîtriser le rôle du juge dans les contentieux civils ;
- Appliquer une méthodologie efficace pour rédiger ses écritures.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant à l'issue de la formation.
- Un QCM de validation sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

TARIFS

PRÉSENTIEL : 200 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 100 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et professeurs de droit

DISTANCIEL : 240 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 120 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS sur www.droitetprocedure.com,
au 01 34 74 38 95 ou par courriel à jeande.veronique@orange.fr



PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT



SciencesPo



Gazette du Palais

un savoir-faire de Lextenso

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,

sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins

d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément

à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Retrouvez la semaine prochaine sur la Base Lextenso
le hors-série dématérialisé sur le colloque annuel
de l'association Droit & commerce

Actualité

- GPL490p3 ■ Sécurité : début du parcours parlementaire pour le projet de loi « RIPOST » 3
- GPL488y2 ■ Gestion et contrôle des CARPA : les réformes proposées par la profession d'avocat 6
- GPL490r1 ■ Consensus parental : magistrats et avocats lillois développent une nouvelle forme d'amiable 8
- GPL490p5 ■ « La difficulté de la cour d'appel de Lyon est de rivaliser avec des cours plus visibles »
entretien avec Catherine PAUTRAT 10


Technique

- GPL490j4 ■ La durée des enquêtes préliminaires
étude par Paul MALLET et Jean-Baptiste THIERRY 13

Doctrine

- GPL488d9 ■ Usage erroné de la notion de « conflit de loyauté » et mise en danger des enfants exposés aux violences coercitives
étude par Hélène ROMANO 16

Jurisprudence

- GPL490q5 ■ Variations autour du préjudice dans les contentieux vigilance : les enseignements de l'affaire « Yves Rocher »
note par Pauline ABADIE sous TJ Paris, 12 mars 2026 19
- GPL490l9 ■ La dissimulation de l'escroquerie et ses conséquences sur le délai de prescription de l'action publique
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 25 mars 2026 23
- GPL490i6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26
- GPL489j3 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 30
- GPL490o8 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 33
- GPL490c1 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la responsabilité civile
sous la direction scientifique de Vincent MAZEAUD
avec la collaboration de Marie DUGUÉ, Stéphane GERRY-VERNIÈRES et Zoé JACQUEMIN
en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lex.so/GPL490c1> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL490j6 ■ Séverine Moulis, bâtonnière du barreau de Nîmes 34

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

Sous la responsabilité scientifique de
Guillaume VALDELIÈVRE et Antonin PITRAS

35